VILLE DE QUÉBEC

Comité exécutif

RÈGLEMENT R.C.E.V.Q. 132

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT À L'HARMONISATION DES DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Adopté le 23 mai 2018
En vigueur le 23 mai 2018

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs *afin de simplifier les délégations du pouvoir de dépenser.*

Il harmonise le pouvoir de dépenser des gestionnaires, des professionnels et des fonctionnaires et prévoit quelques exceptions par unité administrative.

RÈGLEMENT R.C.E.V.Q. 132

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT À L'HARMONISATION DES DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 9 du *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs*, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, est modifié par :

1° le remplacement, dans le paragraphe 1°, de la section intitulée « Titulaire de la délégation et conditions et modalités d'exercice du pouvoir » par la suivante :

« Titulaire de la délégation et conditions et modalités d'exercice du pouvoir

a) un contremaître, un responsable d'équipement et un capitaine : de 0 $ à 2 500 $;

b) un directeur de section, un inspecteur et un chef aux opérations : de 0 $ à 5 000 $;

c) un directeur de division, un directeur de bureau, un directeur de projet et un chef de peloton, le secrétaire général du Bureau de l'ombudsman : de 0 $ à 10 000 $;

d) un directeur adjoint, un adjoint à la direction, un adjoint du directeur d'arrondissement et le directeur des affaires administratives et financières au Service de police : de 0 $ à 50 000 $;

e) un directeur de service, un directeur d'arrondissement et un directeur d'arrondissement associé ou en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de ces derniers, un directeur de division de l'unité administrative concernée : de 0 $ à 50 000 $;

f) un directeur général adjoint : de 0 $ à 50 000 $;

g) le directeur général : de 0 $ à 100 000 $; ».

2° le remplacement, dans le paragraphe 2°, de la section intitulée « Titulaire de la délégation et conditions et modalités d'exercice du pouvoir » par la suivante :

« Titulaire de la délégation et conditions et modalités d'exercice du pouvoir

d) un contremaître, un responsable d'équipement et un capitaine : de 0 $ à 5 000 $;

e) un directeur de section, un inspecteur et un chef aux opérations : de 0 $ à 10 000 $;

f) un directeur de division, un directeur de bureau, un directeur de projet et un chef de peloton, le secrétaire général du Bureau de l'ombudsman : de 0 $ à 25 000 $;

g) un directeur adjoint, un adjoint à la direction, un adjoint du directeur d'arrondissement et le directeur des affaires administratives et financières du Service de police : de 0 $ à 100 000 $;

h) un directeur de service, un directeur d'arrondissement et un directeur d'arrondissement associé ou en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de ces derniers, un directeur de division de l'unité administrative concernée : de 0 $ à 100 000 $;

i) un directeur général adjoint : de 0 $ à 100 000 $;

j) le directeur général : de 0 $ à 100 000 $.

« En outre et malgré les paragraphes d) à j), les fonctionnaires et employés désignés à l'annexe II sont titulaires de la délégation selon les conditions et modalités d'exercice prescrites à cette annexe. ».

2. Ce règlement est modifié par le remplace de l'annexe II par l'annexe II de l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur au moment de son adoption.

ANNEXE I
(*article 2*)

ANNEXE II DU RÈGLEMENT R.R.C.E.V.Q. CH. D-1

ANNEXE II
(*article 9*)

LISTE DES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION

Unité administrative	**Fonction**	**Limite du montant de la dépense**
Toutes les unités administratives	Adjoint administratif Architecte Chef d'équipe-architecte Chef d'équipe-ingénieur Ingénieur Premier technicien en administration Technicien en administration	1 000 $ 10 000 $ 15 000 $ 15 000 $ 10 000 $ 10 000 $ 10 000 $
Arrondissements	Commis intermédiaire Commis spécialisé Coordonnateur aux équipements de loisir Coordonnateur aux opérations de stationnement Préposé à l'administration	1 000 $ 1 000 $ 500 $ 2 000 $ 1 000 $
Bureau de la sécurité civile	Agent de secrétariat	1 000 $
Bureau des grands événements	Préposé à l'administration Technicien-coordonnateur	1 000 $ 5 000 $
Commissariat aux incendies	Chef investigateur Préposé aux enquêtes	5 000 $ 1 000 $
Développement économique et grands projets	Agent de secrétariat	1 000 $
Direction générale	Adjoint au directeur général Adjoint au directeur général adjoint	25 000 $ 10 000 $
Finances	Agent de bureau Agent de secrétariat	1 000 $ 1 000 $
Gestion des équipements motorisés	Directeur de division – Division de la gestion du parc véhiculaire	50 000 $
Gestion des immeubles	Direction de section	15 000 $

Greffe et archives	Agent de secrétariat – Division de la gestion des documents et des archives Commis intermédiaire – Division de l'accès à l'information et soutien aux arrondissements Conseiller au greffe	1 000 $ 1 000 $ 5 000 $
Ingénierie	Agent de bureau Agent de secrétariat Arpenteur-géomètre Premier technicien – Division de l'éclairage et réseaux techniques urbains	1 000 $ 1 000 $ 15 000 $ 10 000 $
Loisirs et sports et vie communautaire	Adjoint au directeur Coordonnateur aux équipements de loisirs	10 000 $ 500 $
Office du tourisme de Québec	Chef d'équipe, section Communication et marketing Conseiller en gestion financière Conseiller en communication, responsable édition et publicité Conseiller en communication, responsable site et application Web Directeur de section Directeur – Division de la mise en marché	10 000 $ 5 000 $ 10 000 $ 5 000 $ 25 000 $ 50 000 $
Protection contre les incendies	Chef d'équipe – Quartier-maître Chef d'équipes spécialisées Chef – Soutien logistique aux interventions Responsable – Quartier-maître	2 500 $ 10 000 $ 10 000 $ 10 000 $
Stratégies institutionnelles et relations intergouvernementales	Commis spécialisé	1 000 $
Transport et mobilité intelligente	Agent de secrétariat	1 000 $